

COMITE SYNDICAL DU 21 MAI 2026

DELIBERATION N° 04-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 mai 2026 par le président sortant Monsieur Bernard DIONNET, s'est réuni à la salle des fêtes, place de la République – 91690 SACLAS, sous la présidence de Monsieur Alexis LE CALVE, doyen de la séance.

Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE

ARRANCOURT

BOISSY-LA-RIVIERE

BOISSY-LE-SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES

CHALO-SAINT-MARS

CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE

FONTAINE-LA-RIVIERE

GUILLERVAL

MONNERVILLE

MORIGNY-CHAMPIGNY

ORMOY-LA-RIVIERE

PUSSAY

SACLAS

SAINT-CYR-LA-RIVIERE

SAINT HILAIRE

CAESE

Jean-Jacques NOTSECK

Yves BECKER

Stéphane DUPENLOUP

Olivier LARCHER

Laurent VIOLETTE

Arlette SELLIER

Alexis LE CALVE

Daisy SEYCHELLE

Sylvie JOUARD

Gilles KINDERMANS

Christine BOURREAU

Yves POUPENET

Jean-Pierre VALVERDE

Béatrice THOMAS

Sébastien RESTINI

Mylène MOUCHEZ

Nicolas PERSIGAND

Richard PIRIOU

Maryvonne SIBENALER

Sabine BENDAOUD

Laurine BAK

Eric CAVERS

Jean-Charles GIRARD

Michaël MERIGOT

Joëlle DUPUY

Grégory COURTAS

Steven VAULTIER

Dominique ABAUTRET

Meghann BARBARAY

Stephen DALE

Ludovic CHACHIGNON

Charles TREMBLAY

Stéphane DEMEULEMEESTER

CCEJR

LARDY

Eric BOURMAUD

Rémi LAVENANT

Absents :

ARRANCOURT

BOISSY-LA-RIVIERE

CHALOU-MOULINEUX

SAINT-CYR-LA-RIVIERE

CAESE

Linda HALLIDAY

Vincent ROUDEAU

Tancrède LAIZE

Ludovic CHACHIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Richard PIRIOU

COMITE SYNDICAL DU 21 MAI 2026

DELIBERATION N° 04-2026

ELECTION DU PRESIDENT

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis LE CALVE, doyen de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17 ;

Après avoir procédé à l'appel nominal des délégués désignés par la CAESE et la CCEJR pour siéger au SEDRE et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare installé dans leurs fonctions les dit délégués.

Il est alors procédé à la désignation d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs. Il s'agit de :

- secrétaire : Monsieur Richard PIRIOU de la commune de GUILLERVAL
- 1^{er} assesseur : Monsieur Stéphane DUPENLOUP de la commune de ARRANCOURT
- 2^e assesseur : Madame Béatrice THOMAS de la commune de CONGERVILLE-THIONVILLE

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir procédé à un appel à candidature, il est procédé au vote.

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 33
- f. Majorité absolue 17

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme BOURREAU Christine	17	DIX SEPT
Mr COURTAS Grégory	16	SEIZE

Madame Christine BOURREAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamée présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le secrétaire de séance
Monsieur Richard PIRIOU

**POUR EXPEDITION CONFORME**

La Présidente
Christine BOURREAU



SEDRE
50 Avenue des Grenots
91150 ETAMPES
Tél : 01 64 94 56 21
Email : sedre91@orange.fr